

CONSERVATOIRE DU CHOLETAIS

SAISON 2023-2024

Concerts-spectacles

| Dates | Communes* | Concerts-Spectacles |
|---|--|------------------------|
| SAISON ARTS DE SCÈNE | | |
| samedi 14 octobre 2023 | Cholet | Virtuoses en harmonie |
| samedi 25 novembre 2023 | Jardin de Verre – Cholet | S A L E |
| samedi 6 avril 2024 | Cholet | Bruxelles, au pluriel |
| samedi 6 juin 2024 | Cholet | Du monde entier |
| Concerts-spectacles donnés dans le cadre de la saison culturelle dans nos communes | | |
| samedi 16 décembre 2023 | La Romagne – Espace Galerne | Duo Espace |
| vendredi 16 février 2024 | Montilliers – la Maison du Lys | Petits Potins Lyriques |
| vendredi 5 avril 2024 | La Tessoualle – Tessallis | RE/SONO |
| vendredi 12 avril 2024 | Trémentines – salle Gérard Philipe | Divas & Co |
| vendredi 31 mai 2024 | Château de Maupassant – Lys-Haut-Layon | Du monde entier |

*Sauf avis contraire, les concerts-spectacles à Cholet se déroulent à l'auditorium Jean-Sébastien BACH.

Grille tarifaire

| | Tarif |
|-------------------|-------|
| Tarif normal | 8 € |
| Tarif réduit | 5 € |
| Tarif très réduit | 3 € |

CONSERVATOIRE DU CHOLETAIS

SAISON 2023-2024

Modalités tarifaires

❶ MODALITÉS GÉNÉRALES DE LA BILLETTERIE

- Dans le cadre de ses missions de formation, de création et de diffusion, le Conservatoire du Choletais construit une saison artistique mettant en scène ses propres enseignants-artistes, ainsi que des personnalités reconnues apportant à l'établissement une dimension pédagogique et artistique complémentaire. Cette saison, dénommée " Les Arts de Scène ", est proposée aux élèves du Conservatoire du Choletais ainsi qu'à un plus large public. Elle est organisée en concerts et spectacles.
- Les réservations des spectacles sont ouvertes :
 - Pour les concerts et spectacles payants (Arts de Scène et Itinérances) : billetterie dématérialisée (24H/24, 7J/7) jusqu'à J-1 avant le concert / spectacle.
 - Réservation physique possible auprès de l'accueil toute la semaine.
 - Sur le lieu du concert, une demi-heure avant l'horaire annoncé (dans la limite des places disponibles).
- Pour les tarifs réduits et les tarifs très réduits, un justificatif est indispensable pour pouvoir bénéficier, à titre personnel, de cet avantage tarifaire. Ce justificatif pourra être demandé à tout moment (lors du retrait des billets, lors de l'accès en salle...).
- Les modalités et tarifs sont applicables sauf clause(s) contractuelle(s) particulière(s) liant Cholet Agglomération aux producteurs.
- Les billets ne sont ni remboursables ni échangeables, sauf en cas d'annulation du spectacle par le producteur ou par le Conservatoire.

❷ MOYENS DE PAIEMENT

- espèces,
- chèque,
- carte bancaire,
- mandat administratif,
- E-Pass jeunes délivré par le Conseil Régional des Pays de la Loire,
- Pass Culture délivré par l'État,
- Pass sorties collectives délivré par le Conseil Régional pour les spectacles éligibles uniquement.

③ BILLETTERIE INDIVIDUELLE

| TARIF NORMAL | | |
|--|--|--|
| BÉNÉFICIAIRES | PIÈCES À FOURNIR | MODALITÉS PARTICULIÈRES DE FONCTIONNEMENT |
| Tout public | / | / |
| TARIF RÉDUIT | | |
| BÉNÉFICIAIRES | PIÈCES À FOURNIR | MODALITÉS PARTICULIÈRES DE FONCTIONNEMENT |
| Cartes CNAS, CEZAM | Carte ou attestation | Justificatif obligatoire |
| Spectateurs âgés de 60 ans et plus | Pièce d'identité | |
| Spectateurs âgés de moins de 25 ans | Pièce d'identité | |
| Abonnés partenaires culturels (Théâtre Saint-Louis, Jardin de Verre, Espace Senghor) | Carte d'abonné | |
| Membre d'un groupe constitué | / | Groupe à partir de 10 personnes achetant leur place en même temps. |
| TARIF TRÈS RÉDUIT | | |
| BÉNÉFICIAIRES | PIÈCES À FOURNIR | MODALITÉS PARTICULIÈRES DE FONCTIONNEMENT |
| Élèves du Conservatoire du Choletais âgés de 18 ans et plus | Carte d'élève | Justificatif obligatoire |
| Élèves de la Classe Préparatoire de l'École d'Arts du Choletais | Carte d'élève | |
| Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active | Avis de situation ou avis de paiement, ou justificatif RSA, actualisés depuis moins de 2 mois | |
| Bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés | Avis de notification de l'AAH ou attestation de la structure d'hébergement datant de moins de 2 mois | |

④ **GRATUITÉS** : dans la limite des places disponibles et sur réservation

| BILLETS INVITÉS ET ÉXONÉRÉS | | |
|---|----------------------------|--|
| BÉNÉFICIAIRES | PIÈCES À FOURNIR | MODALITÉS PARTICULIÈRES DE FONCTIONNEMENT |
| Monsieur le Maire/Président de Cholet Agglomération | / | 2 places pour chacun des spectacles de la saison |
| Monsieur le Vice-Président de Cholet Agglomération en charge de la Culture | / | 2 places pour chacun des spectacles de la saison |
| Membres du Bureau Cholet Agglomération | / | 2 places pour 1 des spectacles de la saison |
| Membres de la Commission Culture Cholet Agglomération | / | 2 places pour 1 des spectacles de la saison |
| Directeur Général des Services | / | 2 places pour chacun des spectacles de la saison |
| Directeurs Généraux Adjointes des Services Ville de Cholet et Cholet Agglomération | / | 2 places pour 1 des spectacles de la saison |
| Directeur de la Culture | / | 2 places pour chacun des spectacles de la saison |
| Directeur du Théâtre Saint-Louis | | 1 place pour chacun des spectacles de la saison |
| Invités du Vice-Président de Cholet Agglomération en charge de la Culture | / | 5 places pour chacun des spectacles de la saison |
| Invités du Maire de Cholet Agglomération accueillant le spectacle au sein de sa commune | | 5 places pour chacun des spectacles de la saison |
| Productions des spectacles | / | 10 places maximum par spectacle |
| Presse | / | 2 places par presse pour chacun des spectacles de la saison |
| Passeports nouveaux Choletais | Sur présentation du coupon | |
| Spectateurs âgés de moins de 10 ans | Pièce d'identité | Justificatif obligatoire |
| Invités du Conservatoire | / | Pour chacun des spectacles de la saison, le Directeur du Conservatoire |

| | | |
|--|---|--|
| | | peut attribuer des places gratuites dont le nombre n'excède pas 5 % du nombre de places disponibles. Ces dispositions incluent, notamment, les places jeux/concours diffusées à des fins promotionnelles. |
| Invitations professionnelles (Directeurs de Conservatoires, de salles de spectacles...) | / | Places en fonction des demandes dans la limite de 4 par spectacle |
| Bénéficiaire, et son accompagnateur, des actions à caractère pédagogique (sur avis de M. le Vice-Président de Cholet Agglomération chargé de la Culture) | / | Dans le cadre d'itinérances. Sur réservation et sur présentation d'une invitation éditée et délivrée par le Conservatoire du Choletais, (maximum de 100 places pour un même spectacle et dans la limite des places disponibles). |

| | | |
|---|---------------|---|
| Bénévoles non participants, mais présents pour aider, des associations participantes au spectacle | | Seulement dans le cadre d'itinérances. |
| Parents des élèves participants au spectacle | | 2 places maximum par famille |
| Élèves du Conservatoire du Choletais et des Écoles de Musique du territoire de Cholet Agglomération âgés de moins de 18 ans | Carte d'élève | |
| Personnel permanent du Conservatoire | / | En fonction des places disponibles, 1 place pour chacun des spectacles de la saison |